



**Pour un nouveau regard sur les victimes
des essais nucléaires et sur le risque
des maladies transgénérationnelles**

Dossier de presse distribué le 25 octobre 2023

210 expérimentations nucléaires

Si aujourd'hui les connaissances sur les essais nucléaires français, les accidents et leurs conséquences sont plus nombreux, nous ne pouvons et ne devons pas clore ce chapitre. Outre l'héritage radiologique qui s'applique à tous les anciens sites d'essais nucléaires (Algérie, Polynésie) et qui sera à la charge des générations futures ; les conséquences sociales et sanitaires perdurent et des questions se posent désormais sur les risques de transmissions de maladies entre les générations. Le documentaire de la journaliste Suliane Favennec « Les Oubliés de l'atome » vient ainsi ouvrir un nouveau chapitre nucléaire.

Algérie : la France, qui s'est lancée dans un programme nucléaire militaire au début des années 1950, va rapidement réaliser des recherches pour trouver un site d'expérimentation de ses armes. En 1957, le Sahara algérien est retenu avec les zones de Reggane pour les 4 essais nucléaires atmosphériques et de In Ekker pour les 13 essais souterrains. En plus de ces dix-sept essais (certains provoquant des contaminations importantes atteignant les côtes européennes comme Gerboise Bleue le 13 février 1960 ou des accidents comme l'essai Béryl le 1er mai 1962) ; des « essais complémentaires », n'ayant pas entraîné de réaction en chaîne, ont entraîné une dispersion de plutonium. À ce jour, les matériaux contaminés par ces essais, et enterrés rapidement et volontairement par la France, entre 1960 et 1967, sont toujours sous les sables du Sahara ; la France refusant de livrer aux autorités algériennes la liste des sites de ses emplacements.



Polynésie : L'obligation de quitter le territoire algérien, indépendant en 1962, obligea les autorités françaises à trouver un nouveau lieu ; ce sera la Polynésie. Les atolls de Moruroa, de Fangataufa et de Hao vont devenir le théâtre de gigantesques travaux du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) : ports, pistes d'aviation, blockhaus, logements remplaceront les cocoteraies. Si la nature est modifiée, c'est aussi toute la vie sociale qui est totalement bouleversée, avec l'arrivée de plusieurs milliers de métropolitains.

- 193 essais nucléaires seront réalisés du 2 juillet 1966 au 27 décembre 1995, dont 46 atmosphériques et 147 souterrains.

Ces essais ne se seront pas fait sans contestations de la population et de ses élus (Pouvanaa a Oopa, John Teariki), avec le soutien de métropolitain (avec l'expédition du *Fri* en 1973) ou encore par des protestations officielles d'États tant à l'ONU (pays d'Amérique du sud) que devant la Cour Internationale de Justice avec une requête déposée par la Nouvelle Zélande, l'Australie, les Fidji (en 1974) pour exiger de la France qu'elle renonce à ses essais aériens.

Après des décennies d'affirmations mensongères, il faudra attendre 2016 pour qu'un président de la République, François Hollande déclare : « Je reconnais que les essais nucléaires menés entre 1966 et 1996 en Polynésie française ont eu un impact environnemental, provoqué des conséquences sanitaires » ; nous sommes loin du mythe des essais propres vanté dans le livre Blanc (1973) sur les expériences nucléaires...

Les conséquences, en Polynésie des essais nucléaires

Tous les essais nucléaires atmosphériques ou souterrains ont engendré, de manières plus ou moins fortes, des conséquences environnementales ou humanitaires, relevons notamment les accidents du :

- **2 juillet 1966**, l'essai atmosphérique *Aldébaran* : premier essai nucléaire réalisé en Polynésie, ce tir provoquera des retombées radioactives aux Gambier où résident alors 415 habitants, car les vents furent plus forts que prévus... À partir de cet essai naîtra le discours sur les « essais propres » qui sera affirmé (en 1973) dans le Livre Blanc sur les expérimentations nucléaires ;
- **24 septembre 1966**, les essais atmosphériques *Rigel* 2 juillet 1967, *Arcturus* 8 août 1971, *Phoebe* 12 juin 1971, *Encelade* 12 juin 1971, ont provoqué des retombées radioactives importantes sur des zones habitées de Polynésie ;
- **17 juillet 1974**, l'essai atmosphérique *Centaure* : tiré dans de mauvaises conditions météorologiques, et contrairement à ce que prétendra l'armée pendant près de 24 années, il aura contaminé massivement l'île de Tahiti, ainsi que des îles des Samoa (Appia) et de Rarotonga (île Cook) ;
- **5 juillet 1979**, accident de la cuve Meknès : ce bunker installé sur Moruroa permettait de réaliser des tirs froid, soit l'utilisation de matière comme le plutonium avec des explosifs chimiques mais sans réaliser de réaction en chaîne. Lors de la préparation, un accident se produit entraînant la mort de 2 hommes et blessa très grièvement deux autres personnes sur le coup ;
- **25 juillet 1979**, l'essai souterrain *Tydée* (97e essai nucléaire), à Moruroa a provoqué l'effondrement d'une partie de la falaise récifale, créant une vague de 2 mètres, blessant le personnel alors présent. Cet essai, comme ceux en 1977 (*Nestor*), 1978 (*Priam*) ont créé ce risque d'affaissement, dont la conséquence majeure sera une montée des eaux de 2 à 5 mètres en zone vie de Moruroa - là où se trouvent les 23 militaires qui stationnent en permanence sur le site - et une vague potentielle de 1 à 3 m qui atteindrait l'atoll habité de Tureia, en moins de 15 minutes, pourtant situé à 100 kilomètres ;
- **Entre 1967 et 1982**, océanisation de déchets nucléaires à proximité des atolls de Moruroa et de Hao. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs indique la présence de 3 188 tonnes de déchets ; le commissariat à l'énergie atomique annonce lui un chiffre plus faible. Qui croire ? À cela nous pouvons rajouter la trentaine de puits remplis de déchets radioactifs au coeur des atolls de Fangataufa et de Moruroa., sans compter les effluents radioactifs liquides qui furent rejetés.

La Loi Morin Morin, du 5 janvier 2010, d'indemnisation des victimes des essais nucléaires prévoit une « présomption de lien de causalité » entre une maladie radio-induite et les essais nucléaires menés en Algérie et en Polynésie française dès lors que le demandeur remplit trois critères : d'avoir résidé sur les zones définies par décret où se sont déroulés les essais, durant une période comprise entre le début et la fin des essais et d'avoir contracté une des 23 pathologies reconnues comme potentiellement radio-induites listées par décret.

Le nombre total de dossiers enregistrés au total est de 2 282 dossiers (dont 41% entre 2020 et 2014) ; seulement 875 furent acceptés, permettant de qualifier 938 personnes de victimes des essais nucléaires français. Cette loi a donc raté ses objectifs, principalement en raison de

- Les plus de 150000 personnes concernés n'ont jamais reçu d'information systématique sur leur droit ;
- L'absence d'acteurs de santé capable de réaliser une expertise en lien avec les maladies radio-induites
- Les difficultés à prouver sa présence sur les lieux théâtre des essais ;
- les décès des personnes potentiellement victimes et la difficulté des ayants droit à vouloir engager un processus long et complexe ;
- L'angoisse de ce savoir potentiellement victime d'un travail idéalisé ou de voir sa demande être rejetée.

D'autre part, la loi Morin pose une condition de temps pour déposer un dossier. Ainsi, toutes personnes nées après le 31 décembre 1998 (date de la fin des processus de démantèlement des sites de Moruroa et de Fangataufa) ne peut plus engager une procédure pour savoir si sa maladie est la conséquence des essais nucléaires. **Une lacune forte, car si à l'heure actuelle nous ne disposons pas d'étude sanitaire sur les effet sur les nouvelles générations, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de nombreuses suppositions ; à l'image des faits et témoignages (en Polynésie et plus largement dans le Pacifique) nombreux ou des premiers rapports réalisés sur ce sujet.**

Les oubliés de l'atome

Le documentaire « Les oubliés de l'atome » réalisé par la journaliste Suliane Favennec et produit par Little Big Story (en co-production avec Archipel Production et en partenariat avec France Télévision) ouvre une nouvelle page dans l'histoire atomique de la France. Avidée de terrain, et après avoir évolué dans le milieu de l'investigation, S. Favennec a choisi il y a plusieurs années de porter son regard sur la zone de l'Océanie et du Pacifique sud, en particulier la Polynésie française et le triangle polynésien.

Son enquête a démarré en 2018. Elle lui a permis de recueillir des témoignages et informations inédites. Car, derrière les images paradisiaques si ancrées dans l'imaginaire collectif, règne une peur profonde chez les nombreuses familles polynésiennes : « Est-ce que j'ai transmis la maladie à ma fille ? »...



Cette question, Raphaël, victime d'un cancer de l'os, se la pose depuis qu'un pédopsychiatre (docteur Sueur) a détecté chez sa fille **une anomalie génétique** à l'origine de son trouble envahissant du développement. La maladie est une histoire de famille ; une histoire de famille récente. Elle remonte au grand-père ancien travailleur du centre d'expérimentation du Pacifique...

Pendant trente ans, **la France a fait exploser des centaines de bombes** sur deux îles polynésiennes, Moruroa et Fangataufa. Des expérimentations aux conséquences indéniables. Cancers, leucémie... **Les maladies poussent comme des champignons dans ce territoire aussi grand que l'Europe.**

En 2018, un rapport « Les Conséquences Génétiques des Essais Nucléaires français dans le Pacifique, chez les petits-enfants des Vétérans du CEP, et des habitants des Tuamotu Gambiers » publié par Christian Sueur, révèle de nouveaux éléments. Il est le pédopsychiatre de cette jeune fille atteinte d'un trouble envahissant du développement. Il résume ses dix années de travail auprès des enfants de ces îles du bout du monde. **Ce qu'il met en exergue est inquiétant** : le nucléaire serait le point de départ d'une série de pathologies sur plusieurs générations. A 100 km des lieux des essais, sur l'île de Tureia, les militaires ont laissé quelques traces de leur passage mais les bombes, elles, ont légué un

héritage : des maladies qui touchent les survivants et leurs descendants. Beaucoup ont choisi la voie de la résilience, certains ont fait le choix du combat pour faire reconnaître le lien entre leurs pathologies et les essais nucléaires. Mensonges, mépris, manipulations... L'État français a longtemps nié les effets de la bombe sur ces populations avant de finir par mettre en place un processus d'indemnisation pour les vétérans. **Des indemnisations aléatoires et souvent freinées par un système étatique complexe et limité.** Car comment reconnaître ces pathologies qui touchent désormais les nouvelles générations ? Aujourd'hui, de nombreuses questions hantent les Polynésiens. **Quand s'arrêteront les effets du nucléaire ? Quel est l'avenir de ces nouvelles générations ?** « Simple » malchance ou maladies radio-induites dues aux essais nucléaires français ?

Les oubliés de l'atome

Le documentaire « **Les oubliés de l'atome** » pose ces interrogations et suit le combat d'une nouvelle génération en lutte dans toute l'Océanie. Une génération qui se bat en Polynésie et sur les bancs de l'ONU pour se réapproprier son histoire et obtenir réparation.

« La narration élégante et sincère de Suliane Brahim, membre de la Comédie-Française, est posée sur l'ensemble qui cherche à souligner l'absurdité de la situation. La réalisatrice Suliane Favennec joue sur l'enchaînement d'images d'archives et d'interviews pour saper les faux-semblants rassurants du gouvernement de l'époque. On y découvre par exemple un de Gaulle fier des bienfaits de la bombe atomique. Suivi de près par l'explosion ravageuse du premier tir nucléaire français en Polynésie... » relève Noëlle Hamez, journaliste de La Croix, à propos du documentaire lors de sa diffusion le 15 mai 2023 sur France 3. Parmi les témoins clés de ce documentaire :

- **Hinamoeura Cross.** La jeune femme vit à Tahiti. Elle est atteinte d'une leucémie depuis ses 25 ans. La trentenaire s'accroche à la vie poussée par ce désir de comprendre sa maladie et connaître son héritage. Aujourd'hui, elle s'est engagée dans le militantisme anti-nucléaire pour faire (re)connaître la situation préoccupante de son peuple. Elle est désormais la porte-parole des victimes du nucléaire en Polynésie et intervient à l'international, notamment au sein de l'ONU. En juin 2022, elle se fera remarquer par son témoignage à la première réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à Vienne. Le 14 octobre 2014, elle reçoit le **Nuclear-Free-Futur-Award** pour son combat pour la justice et la vérité.
- **Astrid Hoffmann.** Elle est une enfant de Tuerai, l'un des atolls les plus touchés par les retombées nucléaires. Depuis des décennies, elle voit sa famille être disséminée par une multitude de cancers. Elle se bat pour les habitants de cette île isolée et trop souvent oubliée.



Fiche technique : Produit par Valérie Montmartin de **LITTLE BIG STORY** et co-produit par Catherine Marconnet, Laurent Jacquemin de **ARCHIPEL PRODUCTIONS** ; ce documentaire a bénéficié de la participation de France Télévisions. Cette œuvre a par ailleurs bénéficié du soutien de la Polynésie française et de la participation du Fonds Images de la Diversité – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – Centre national du cinéma et de l'Image animée le CNC.

« Les oubliés de l'atome » a fait l'objet d'une première mondiale au FIFO 2023 – séance spéciale pour les 20 ans du festival (février 2023) et vient d'être sélectionné pour le festival BIFED en Turquie (octobre 2023)

ISAN : 0000-0005-A416-0000-4-0000-0000-P documentaire – France, Polynésie Française. 54 min / 2023 / 16/9 / stéréo

Le Traité sur l'Interdiction des armes nucléaires

Les armes nucléaires ont toujours été illégitimes et immorales. Avec l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), **elles sont également illégales au regard du droit international.** Le TIAN est né d'un processus juridique et de conférences de négociations à l'ONU, et est le seul traité juridiquement contraignant qui interdit totalement les armes nucléaires. Ce traité constitue un refus explicite à la légitimité de la dissuasion nucléaire et demande aux États de mettre fin à une croyance sécuritaire qui repose sur des armes de destruction massive. **Les États non nucléaires** ont décidé de faire avancer la sécurité internationale en adoptant le TIAN, les puissances nucléaires démocratiques (États-Unis, Royaume-Uni, France) et autoritaires (Chine, Russie) ont combattu et communiqué ensemble (2017, 2018, 2020) pour le dénoncer. Ce traité est signé par 93 États et compte 69 États membres.

Un traité de désarmement : Les États parties au TIAN déclarent que l'élimination totale reste le « seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances » :

- Il est interdit (art 1) à un État de tester, produire, fabriquer, transférer, posséder, stocker, employer ou menacer d'employer (la stratégie de dissuasion nucléaire) des armes nucléaires ;
- Les États disposant d'arsenaux nucléaires (art 4) peuvent rejoindre le TIAN soit en détruisant leurs armements avant d'adhérer, soit en soumettant aux États parties un plan pour les éliminer.

Un traité de désarmement humanitaire : Le TIAN est le premier accord international qui oblige les États à venir en aide aux victimes de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires. Comme le mentionne son préambule, les essais nucléaires et les activités connexes ont eu un impact disproportionné sur les populations autochtones, dont les terres ont souvent été choisies pour ces expériences désastreuses. Un certain nombre d'États, où des armes nucléaires ont été testées par le passé (Algérie, Kazakhstan, Kiribati) ont déjà signé ou adhéré au traité et ont souligné l'importance de répondre aux besoins des victimes.

Les États membres doivent ainsi, selon les articles 6 « Assistance aux victimes, remise en état de l'environnement » et 7 « coopération internationale », prendre des mesures pour engager des processus d'actions pour aider les personnes (soins médicaux, réadaptation, soutien psychologique) ou les zones affectées par la pollution radioactive. Tous les anciens sites d'essais nucléaires français sont donc pleinement concernés par ce traité.



Actualité du TIAN :

- **27 octobre**, à la première commission de l'ONU, les États des Kiribati et du Kazakhstan vont proposer le vote d'une résolution « Traiter l'héritage des armes nucléaires : fournir une assistance aux victimes et une réhabilitation environnementale aux États membres affectés par l'utilisation ou l'essai d'armes nucléaires ». Un texte contesté par la France sous prétexte qu'il s'appuie sur les traités multilatéraux du TNP et du TIAN. En cas de vote contre, la France enverrait un message négatif auprès des victimes des essais nucléaires (notamment en Polynésie) et s'isolerait d'une grande partie de la communauté internationale, les britanniques et les américains pouvant eux réaliser un vote d'abstention ;
- **18 octobre**, un premier département, la Seine-Saint-Denis, vote un vœu pour exprimer son soutien au TIAN, appelant le gouvernement à adhérer à ce traité. Une démarche déjà réalisée par 76 villes (dont Paris, Lyon, Montpellier, Grigny, ...), La Métropole de Lyon et la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **28 septembre**, l'Assemblée de Polynésie française a voté à l'unanimité la résolution « relative au soutien au TIAN ». Portée par la représentante Hinamoeura Morgant-Cross, il est souligné que la population de Polynésie est particulièrement concernée par cette norme, en raison de son caractère humanitaire.

Un documentaire d'impact

Guerre d'invasion russe sous couvert de menaces nucléaires, volonté des puissances nucléaires de moderniser et renouveler leurs arsenaux... **L'arme nucléaire est aujourd'hui au centre des attentions internationales.** Leur d'espoir dans cette sombre escalade, depuis 2021 et l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, **une majorité d'États tentent d'éliminer définitivement cette menace.** Le Secrétaire général de l'ONU António Guterres a d'ailleurs appelé « tous les États Membres à se rallier à cette cause essentielle » du désarmement pour nous « éloigner du précipice » atomique.

Dans cette mouvance, **l'équipe du film a souhaité développer une campagne d'impact, en collaboration avec ICAN France (organisation prix Nobel de la Paix 2017).** L'idée : contribuer à faire avancer la réflexion et porter la connaissance de tous sur la situation actuelle des victimes des armes nucléaires de la France. L'objectif : interpeller citoyens et élu.e.s et faire bouger les lignes pour que les victimes ne restent pas dans l'oubli.

Cette campagne d'impact vient donner un second souffle au film documentaire pour le transformer en un véritable levier du changement et instrument politique. Qu'elles soient organisées au sein même des institutions décisionnaires, des lieux de transmission du savoir ou des associations humanitaires, **les projections-débat créent l'opportunité de rencontres et de discussions éclairées.** Elles permettent également de mettre en lumière le pouvoir des images et la force du cinéma documentaire pour **déclencher une prise de conscience collective et contribuer aux transformations sociétales.** Ainsi diffusé, « Les oubliés de l'atome » devient un relais de la parole des victimes, une tribune pour celles et ceux que l'on entend trop peu.

Les recommandations proposées ne sont pas exhaustives et d'autres pourraient être ajoutées :

À destination du ministère des Affaires étrangères

- Indiquer sa participation comme État observateur à la seconde réunion des États parties au TIAN (27 novembre - 1er décembre 2023), Nations Unies, New York.

À destination du ministère de la Santé

- Engager une réflexion sur l'ajout de nouvelles maladies à la liste actuelle recensée par la loi Morin.

À destination des parlementaires

- L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques devrait réaliser un rapport concernant les risques pour les nouvelles générations de devenir elles aussi des victimes, notamment en Polynésie, résidant dans sur les zones des essais nucléaires de la France ;
- La Commission des affaires sociales devrait se saisir du sujet des maladies transgénérationnelles dues aux essais nucléaires de la France ;
- La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire devrait se saisir de l'évaluation des risques :
 - liées aux déchets nucléaires « océanisés » et d'accroître la transparence sur cet inventaire ;
 - qu'entraînerait l'affaissement de l'atoll de Moruroa (pollution, tsunami) pour l'environnement et les populations locales ;
- Annoncer leur participation à la conférence des parlementaires (27 novembre 2023) qui se tiendra en marge de la Seconde réunion des États parties au TIAN au siège des Nations Unies à New York ;
- Faire part de leur soutien au TIAN en signant l'Appel des parlementaires de ICAN ; signé par 35 élu.e.s.

À destination du CIVEN

- Entamer une réflexion sur la nécessité d'élargir la liste de maladies actuellement reconnue par la loi ;
- Engager une étude sur les victimes des essais et le risque transgénérationnel ;
- Pour l'Algérie, traduire - enfin - les éléments de la loi Morin en langue algérienne et faciliter, pour ses populations, le dépôt de dossier de demandes d'indemnisation notamment par l'accès aux archives médicales détenues par le Service des archives médicales hospitalières des armées.

À destination des organisations de la société civile

- Être présent aux côtés de ICAN France et des ONG (Greenpeace, Amnesty International,...) et associations pour éveiller les consciences des populations.



« Puissiez-vous, Monsieur le Président, rembarquer vos troupes, vos bombes et vos avions. Alors, plus tard, nos leucémiques et nos cancéreux ne pourraient pas vous accuser d'être l'auteur de leur mal. Alors, nos futures générations ne pourraient pas vous reprocher la naissance de monstres et d'enfants tarés. »

Extrait du discours du député John Teariki
s'adressant au général de Gaulle,
7 septembre 1966

CONTACTS

ICAN France

187, montée de Choulans, 69005 Lyon

+33 (0)4 78 36 93 03

coordination@icanfrance.org

 [@ICAN_France](https://twitter.com/ICAN_France)

 [@ICAN_France](https://www.instagram.com/ICAN_France)

<http://icanfrance.org>

LITTLE BIG STORY

182 rue La Fayette, 75010 Paris

+33 (0)1 84 79 20 50

contact@lbstory.fr

 [@LittleBigStory1](https://twitter.com/LittleBigStory1)